

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil En part à la
Municipal exercice Délibération

Séance du 5 mars 2026

15 14 8

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, TISSIER Fabienne, SARREMI Carine, PEREUILH Martine

Excusés : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, URRUTIBEHETY Baptiste, DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

05032026-1 : Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget communal

Le maire rappelle à l'assemblée que le CFU déjà instauré sur la commune à titre d'expérimentation en 2025 est désormais généralisé sur tout le territoire. Celui-ci remplace les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE : le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Pour : 8

Contre : 0

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu :	933 521.96 €
Réalisé :	389 661.53 €
Reste à réaliser :	8 451 €

Recettes :

Prévu :	933 521.96 €
Réalisé :	346 566.17 €
Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu :	730 337.35 €
Réalisé :	503 921.26 €

Recettes :

Prévu :	730 337.35 €
Réalisé :	730 731.62 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 43 095.36 €
Fonctionnement :	226 810.36 €
Résultat Global :	183 715.00 €

Fait et délibéré à LAHONTAN, le 5 mars 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire



Patrice LALANNE